

CHRONIQUE de la Semaine

Bimensuel d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Recrudescence des perturbations dans
la fourniture de l'énergie électrique :

Le DG BARANDAO s'explique et rassure

P.3



Débo-K'mba BARANDAO, DG de la CEET

Protection des données personnelles :

Les professionnels des médias outillés par l' IPDCP

P.2



Photo de famille de la première vague avec les officiels

Éperviers du Togo :

Patrice Neveu en dépit de ses qualités pourra-t-il réussir là où l'expérimenté Claude Le Roy a échoué ?

P.7



Patrice Neveu

Carême et Ramadan 2026:

Ces messages importants du Vatican aux chrétiens et musulmans

P.6



Harmonisation des tenues
du personnel de santé :

Le gouvernement passe à l'action et met fin à la confusion

P.3



Conflit frontalière maritime
Togo-Ghana :

P.5

Une occasion en or pour le retour du Togo britannique ?



© Route Nationale N°1(Agoè Caccavi) © Lomé-Togo BP: 8644 © Tél: (+228) 22 51 88 55 © www.safer.tg

Chers usagers de la route, merci de prévoir
exactement le montant équivalent à votre
redevance afin de faciliter le passage au péage.

Protection des données personnelles :

Les professionnels des médias outillés par l'IPDCP

Environ cent cinquante professionnels des médias publics et privés de la région maritime repartis en quatre groupes prennent part du 23 au 26 février 2026 à Notsè à un atelier de sensibilisation et d'information sur la protection des données personnelles. Organisé sous le thème: «Rôle des médias dans la promotion d'une culture de protection des données personnelles» par l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), la rencontre de Notsè vise à renforcer la compréhension, par les professionnels des médias, des enjeux liés au traitement des données personnelles, afin d'améliorer leurs pratiques professionnelles et leur rôle de relais dans la sensibilisation du public.

«Nous avons pour mission de protéger les libertés et droits fondamentaux des citoyens, notamment leur vie privée, face aux enjeux croissants d'un numérique en constante mutation. Mais cette mission ne peut être pleinement accomplie sans vous. Les médias jouent un rôle incontournable : vous informez, vous sensibilisez, vous enquêtez, vous influencez les comportements, et vous façonnez la conscience collective.

Aujourd'hui, plus que jamais, chaque image diffusée, chaque interview, chaque reportage, chaque micro-trottoir, chaque article en ligne ou à la télévision, chaque publication numérique peut

contenir des données personnelles. Les médias manipulent quotidiennement des données d'identification, des images, des voix, des données sensibles, des informations judiciaires, des coordonnées de sources, des données de localisation, parfois même des documents administratifs ou biométriques.

Parfois volontairement, parfois sans s'en rendre compte. Et chaque diffusion engage votre responsabilité éthique, professionnelle et juridique», a déclaré Colonel Béléli Bédiani, président de l'IPDCP.

L'objectif de cette rencontre a-t-il dit «est donc de renforcer votre compréhension du cadre juridique natio-



Photo de famille

nal et de vous accompagner vers des pratiques plus responsables, plus protectrices et plus conformes».

Pour le président de l'IPDCP le rôle des professionnels des médias dans la protection des données est essentiel et trois responsabilités majeures.

«Premièrement, vous êtes des éducateurs.

Vous avez la capacité unique de sensibiliser le public, d'expliquer les notions clés, d'éclairer les risques du numérique, de prévenir les arnaques, les usurpations d'identité, les cyberviolences et les dérives. Une émission de 10 minutes,

une chronique radio, un article d'investigation ou une publication bien structurée peut changer la manière dont les citoyens protègent leurs données.

-Deuxièmement, vous êtes une vigie.

Par vos enquêtes, vos analyses, vos investigations, vous mettez en lumière les dérives, les abus, les violations, les pratiques dangereuses qui mettent en péril les droits des personnes. Votre rôle de veille contribue à faire évoluer les organisations et à rappeler à tous la nécessité de respecter la loi.

-Troisièmement, vous êtes des

modèles d'exemplarité. Vous ne pouvez appeler le public à la prudence si vos propres pratiques ne respectent pas les principes essentiels : floutage des mineurs et des victimes, anonymisation des témoignages sensibles, vérification des consentements et autorisations. avant diffusion, traitement proportionné et loyal des données, sécurisation des informations collectées dans les rédactions etc.»

«Être un professionnel des médias, c'est aussi protéger la vie privée, la dignité de ceux que l'on montre, de ceux que l'on cite et de ceux que l'on interviewe» a rappelé Colonel Béléli Bédiani.

Deuxième du genre, organisé par l'IPDCP en collaboration avec la haute autorité de l'audiovisuel et la communication (HAAC), l'atelier d'information et de sensibilisation des acteurs des médias sur la protection des données personnelles, prend en compte plus de deux cents professionnels des médias privés et publics sur toute l'étendue du territoire national. Les activités de ces ateliers sont meublées par la présentation du cadre juridique de la protection des données personnelles ; la présentation des messages de sensibilisation de l'IPDCP et une séance des échanges sur les présentations.

Après l'étape des médias maritimes, l'IPDCP va poursuivre le 2 mars 2026 à Atakpamé les mêmes formations à l'endroit des médias de la région des Plateaux et Centrale pour finir à Kara le 5 mars 2026 avec les médias de la région de la Kara et des Savanes.

Daniel A.

Télécoms : L'ARCEP renforce la protection des consommateurs

C'est une petite révolution dans le secteur des télécommunications au Togo. Les forfaits qui disparaissent sans explication appartiendront bientôt au passé. Ce vendredi 20 février 2026, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a annoncé une série de décisions fortes pour mettre fin à la « frustration des forfaits ». Les abonnés de YAS Togo et de Moov Africa Togo sont directement concernés.

Après plusieurs mois d'échanges avec les opérateurs et les associations de consommateurs, notamment la LCT, l'ATC et le MMLK, le régulateur a tranché. Trois mesures majeures entrent en vigueur. L'objectif est de protéger les usagers et restaurer la confiance.

Première avancée, et non des moindres : les volumes non consommés ne seront plus automatiquement perdus. Les gigas internet et unités d'appel inutilisés bénéficieront désormais d'une



période dite « de conservation ». Pour les forfaits de 10 jours ou moins, l'abonné dispose de 10 jours supplémentaires pour les récupérer en renouvelant la même offre. Pour les forfaits de plus de 10 jours, ce délai est porté à 30 jours. Une mesure attendue depuis longtemps.

Autre précision importante : en cas de souscriptions multiples, le système déduira en priorité les volumes dont la date d'expiration ou de conservation est la plus proche. Fini les pertes invisibles. Le Togo rejoint ainsi la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, déjà engagés

dans cette voie.

Deuxième réforme structurante : la facturation internet devient plus transparente. L'unité de décompte obligatoire sera désormais l'octet, la plus petite unité de mesure. Concrètement, chaque donnée consommée sera facturée au plus juste. Cette décision vise à mettre un terme au sentiment d'« épuisement anormal » des forfaits, souvent dénoncé par les utilisateurs. Le Togo devient le seul pays de la sous-région à imposer une telle exigence technique.

Troisième changement notable : la durée de validité des cartes SIM inactives est

allongée. Le délai de désactivation passe de trois à six mois. Une avancée pour les voyageurs ou les détenteurs de lignes secondaires. Tant que la carte reste active, le crédit du compte principal est préservé.

Au-delà des annonces, l'ARCEP promet un contrôle strict de l'application de ces mesures. La transparence des offres promotionnelles sera renforcée. Les exigences de qualité de service sont également rappelées. « L'ARCEP salue l'esprit d'ouverture des opérateurs ayant permis d'obtenir ces grandes avancées pour une meilleure expérience des consommateurs », a conclu l'institution dans son communiqué.

Avec ces décisions, le régulateur togolais redéfinit les règles du jeu. Les forfaits internet et crédits de communication ne pourront plus « fondre comme neige au soleil ». Pour des millions d'abonnés mobiles, c'est un signal fort. La protection du consommateur devient une priorité concrète.

Carole A.

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
28 BP : 23 Lomé - Togo
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97
Société de Presse : CHRONIQUE
DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable
Julienne Pawimondom
BELEI-ALIZIOU

Directeur de la Publication
Daniel E. ASSOTE
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef
Ampiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction
Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

Recrudescence des perturbations dans la fourniture de l'énergie électrique :

Le DG Débo-K'mba BARANDAO s'explique et rassure

Depuis le début de l'année 2026 les Togolais constatent une résurgence des perturbations dans la fourniture de l'énergie électrique. Généralement face à ces perturbations, la direction de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) pointe du doigt le déficit d'approvisionnement en gaz naturel nigérian pour les centrales thermiques et la maintenance des infrastructures. S'y ajoutent des travaux de modernisation du réseau, le vieillissement des installations, et des fraudes. Dans un entretien accordé à la Télévision Nationale le 17 février dernier, le Directeur Général de la CEET, Débo-K'mba BARANDAO a fait le point sur la situation, invoquant à la fois des tensions sur les réseaux des fournisseurs étrangers et des contraintes techniques.

Manque de combustible (Gaz) : Les difficultés d'approvisionnement en gaz naturel, essentiel au fonctionnement de la centrale thermique de Lomé, ont causé des pénuries, notamment en raison de limitations chez le fournisseur nigérian.

Travaux de maintenance et modernisation : Des interruptions programmées sont nécessaires pour la maintenance du West African Gas Pipeline Company et pour des travaux de raccordement de nouvelles infrastructures par la CEET (Compagnie Énergie Électrique du Togo).

Dépendance à l'importation : Une grande partie de l'électricité est importée du Nigeria et du Ghana, qui font également face à leurs propres crises énergétiques.

Fraude et pertes : Les branchements clandestins et la manipulation des compteurs grèvent le réseau et les recettes de la société.

Vétusté des installations : Le vieillissement de certains équipements de dis-

tribution provoque des pannes, notamment lors des pics de demande.

Tout en expliquant l'origine de ces désagréments, Débo-K'mba BARANDAO rassure que le phénomène est circonscrit dans le temps.

«Les perturbations que nous connaissons actuellement, ce sont des perturbations momentanées, localisées. Ce ne sont pas des perturbations d'ampleur qui couvrent tout le réseau ou bien tous les clients», a-t-il indiqué. «C'est seulement en réalité aux heures de forte demande, c'est-à-dire le soir lorsque tout le monde est à la maison et branche les équipements, allume les lampes pour les éclairages, et donc la demande augmente», a-t-il précisé.

Cette hausse de la consommation nationale coïncide avec des contraintes chez les partenaires historiques du Togo. « Il arrive un moment où nos fournisseurs traditionnels, qui sont le Ghana ou le Nigeria, aussi pour des raisons, les mêmes raisons d'exploitation de leur réseau national, sont



Débo-K'mba BARANDAO, DG CEET

amenés à réduire la fourniture, ce qui nous laisse avec un déficit qu'on doit gérer », a détaillé M. BARANDAO.

Au-delà de ce déficit, le premier responsable de la CEET a évoqué des causes techniques liées à l'interconnexion des réseaux. «Nous sommes dans la conjonction de deux réseaux, le réseau du Ghana et le réseau du Nigeria. Ce basculement fait qu'on est obligé de passer par des coupures», a-t-il expliqué, évoquant également les difficultés de réajustement lorsque l'un des fournisseurs se retire spontanément.

Quelles sont les mesures d'urgence prises par la CEET ?

La CEET a activé deux

mesures pour palier la situation. La première est une adaptation de sa politique de maintenance. «A cette période de forte chaleur et de forte demande de l'électricité, on a décidé de réduire au minimum, de limiter les interruptions pour la maintenance programmée. Ce qui veut dire qu'on ne pourra intervenir que pour des maintenances curatives», a indiqué le DG.

La seconde mesure vise à lisser la consommation. La direction a rencontré les gros consommateurs pour les appeler à la solidarité. «On a eu des entretiens avec eux pour les amener aux heures de forte demande, donc le soir (...), à se retirer volontairement et qu'ils utilisent leurs équipements propres de production.

Ce qui fait qu'en faisant ainsi, la demande va réduire et donc on pourra servir plus adéquatement les populations», s'est-il félicité, saluant la «compréhension» et la «coopération» des clients industriels.

Interrogé sur les solutions durables pour sortir de ces épisodes récurrents, Débo-K'mba BARANDAO a mis en avant les investissements en cours. Si le Togo peut déjà compter sur la centrale thermique de Contour Goba, Kékéli ou la centrale solaire de Blitta, d'autres projets viendront renforcer le mix énergétique.

«Bientôt, on pourra avoir en addition dans le parc la centrale solaire de Dapaong, dans la région des Savanes, la centrale solaire de Sokodé dans la région centrale. Et il y a d'autres initiatives qui pourraient permettre effectivement de maîtriser et d'accroître la capacité de production du Togo», a-t-il annoncé.

Il a conclu par un appel à la responsabilité collective et à la prudence, invitant les consommateurs à adopter des méthodes de consommation responsables et à débrancher leurs équipements en cas de coupure pour les protéger lors du retour du courant.

Daniel A.

Harmonisation des tenues du personnel de santé :

Le gouvernement passe à l'action et met fin à la confusion

Le gouvernement togolais engage une réforme pragmatique du quotidien hospitalier à travers l'harmonisation des tenues du personnel de santé. Lisibilité des rôles, sécurité des patients et valorisation du Made in Togo s'imposent comme les piliers d'une modernisation silencieuse, mais structurante.

Le Togo a officiellement lancé, ce mardi à Lomé, l'harmonisation de la tenue vestimentaire du personnel des formations sanitaires. La cérémonie, organisée au CHU Sylvanus Olympio, marque une nouvelle étape dans la modernisation du système de soins. À première vue symbo-

lique, la mesure s'inscrit en réalité dans une stratégie plus large visant à améliorer l'organisation hospitalière et la qualité de l'expérience patient.

Au nom du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique, de la Couverture sanitaire uni-



Photo de famille avec les autorités à l'issue du lancement

verselle et des Assurances, Jean-Marie Koffi Ewonou TESSI, a procédé à la remise officielle d'un important lot de tenues destinées au personnel de santé, en présence du ministre délégué, Tchinn DARRE. Cette remise consacre le démarrage effectif de l'application du code vestimentaire national dans les formations sanitaires publiques, privées et confessionnelles du pays. L'objectif affiché est d'instaurer des repères visuels com-

muns permettant d'identifier immédiatement les différents corps professionnels au sein des établissements. À travers un code couleur harmonisé à l'échelle nationale, les autorités entendent renforcer à la fois la lisibilité des soins et la sécurité des patients, tout en fluidifiant les parcours au sein des hôpitaux.

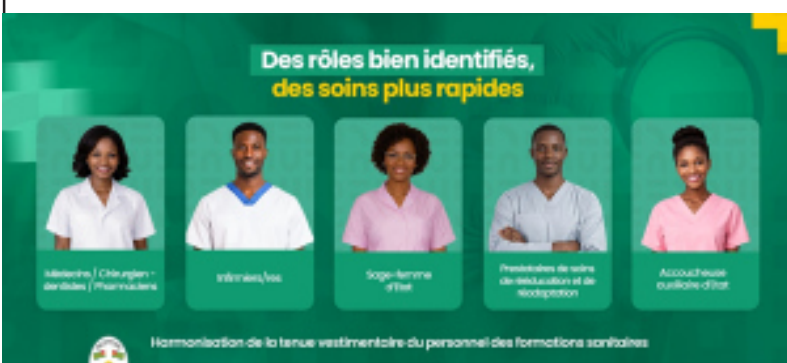
Mettre fin à la confusion dans les services

Dans de nombreux centres de santé, l'incapacité pour les

patients et leurs accompagnants à distinguer médecins, infirmiers, sages-femmes, aides-soignants ou personnels techniques constituait une source récurrente de stress et de perte de temps. Désormais, chaque catégorie professionnelle dispose d'une tenue standardisée, immédiatement reconnaissable. Une clarification essentielle dans un environnement où l'urgence et la pression sont permanentes.

Comme l'a souligné le ministre délégué, le professeur Tchinn Darre, « la tenue professionnelle ne se substitue pas aux soins, mais elle contribue à la protection des usagers et à la restauration de la confiance ». Un point de vue partagé par le Dr Tsolenyanu, Secrétaire général du Syndicat des praticiens hospitaliers du Togo, pour qui « la blouse est avant tout un symbole de confiance ».

Suite de la page 6



Togo : Désormais la protection des hautes personnalités et des institutions encadrée

Réuni en Conseil des ministres ce jeudi 19 février 2026 à Lomé, sous la présidence de Faure Gnassingbé, le gouvernement togolais a adopté un décret portant création d'une direction dédiée à la protection des hautes personnalités et des institutions publiques. Cette décision s'inscrit dans une dynamique de renforcement du dispositif sécuritaire national, dans un contexte marqué par l'évolution des menaces et la montée en puissance du pays sur la scène internationale.

Compte rendu du Conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 19 février 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil. Le Conseil des ministres a examiné et adopté un (1) projet de loi, deux (2) décrets et écouté une (1) communication.

1. Au titre du projet de loi

Le conseil des ministres a adopté le projet de loi portant réglementation de la microfinance en République togolaise. Ce texte vise à transposer dans la législation nationale la loi uniforme adoptée par le conseil des ministres de l'UMOA, le 21 décembre 2023, en vue de pallier les insuffisances du cadre juridique actuel applicable au secteur de la microfinance au sein de l'Union, notamment en matière de gouvernance, de gestion du crédit, de contrôle interne et de fiabilité des systèmes d'information.

La transposition de cette loi uniforme permettra de consolider la stabilité fi-

nançière, de renforcer l'inclusion financière, de mieux protéger les usagers et d'assurer la conformité de notre pays aux standards internationaux en matière de microfinance.

2. Au titre des décrets

Le conseil des ministres a adopté le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la direction de la protection des hautes personnalités et des institutions. Face aux mutations du contexte sécuritaire et à l'accroissement de la visibilité internationale du Togo à travers l'organisation des événements internationaux, l'adaptation constante des mécanismes nationaux de protection s'impose. Dans ce cadre, le renforcement de la sécurité des hautes personnalités et des institutions publiques constitue une exigence prioritaire. Le présent décret crée, à cet effet, une direction spécialisée chargée de la protection des hautes personnalités et des institutions. Cette direction regroupera des éléments issus de la police nationale et de la gendarmerie nationale, placés sous un commande-



Faure Gnassingbé, Président du Conseil

ment unique, afin d'assurer une organisation intégrée et cohérente des missions de protection. La création de cette direction répond à un double impératif : rationaliser le commandement et améliorer la coordination opérationnelle. En mutualisant les moyens humains et matériels, elle vise à garantir une plus grande efficacité et un niveau accru de professionnalisation du dispositif de protection. Le conseil des ministres a ensuite adopté le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut géographique national du Togo (IGNT). Depuis plusieurs années, le Togo a engagé des réformes dans le domaine foncier et de l'information géographique.

Toutefois, la production de données fiables demeure entravée par les limites techniques et institutionnelles du dispositif actuel. Afin de répondre aux évolutions technologiques et aux exigences contemporaines en matière de cartographie, le gouvernement a décidé de transformer la direction générale de l'information géographique et de la cartographie en Institut géographique national du Togo (IGNT), doté de l'autonomie de gestion administrative et financière. Cette réforme vise à renforcer l'efficacité opérationnelle de la structure et à l'inscrire dans les dynamiques régionales et internationales. L'adoption du présent décret permet à notre pays de dis-

poser d'une structure capable de produire des données fiables en matière de cartographie et d'informations géographiques. Elle contribuera, en outre, au développement socio-économique par la modernisation des outils de géolocalisation, de numérisation et de gestion territoriale.

3. Au titre de la communication

Le conseil des ministres a écouté une communication relative à l'évolution de la situation de l'inclusion financière au Togo, présentée par Madame le ministre du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire. Le gouvernement a adopté en décembre 2021 la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) 2021-2025, cadre de référence visant à renforcer l'accès des populations, notamment les plus vulnérables, aux services financiers formels. Sa mise en œuvre s'appuie sur des dispositifs structurants tels que le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) et l'Observatoire de la qualité des services financiers du Togo (OQSF-TG).

Les résultats obtenus sont significatifs : en 2024, le taux d'inclusion financière est passé de 87,7 % à 89,04 %, positionnant le Togo au

suite à la page 5

Lutte contre les accidents de circulation :

Quand les mesures du Ministre MADJOLBA renforcent les actions de la DSR

Le Togo fait face depuis quelques temps à une recrudescence de graves accidents sur les différents axes routiers à travers le pays. Pour renforcer la sécurité routière réduire significativement ces accidents de la circulation, le Ministre de la sécurité, Colonel Calixte Batossie MADJOLBA à travers un communiqué signé le 17 février dernier informe sur les mesures prises.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité routière et en réponse à la recrudescence des accidents graves enregistrés sur les axes routiers, le Ministre de la sécurité informe la population et les usagers de la route que depuis le 09 février 2026, une opération spéciale est déployée sur l'ensemble des axes routiers du pays, avec une attention particulière portée sur le Grand Contournement de Lomé, la route nationale n°1 (RN1 Lomé-Cinkassé), la route nationale N°2 (RN2 Lomé-Aného) et la route nationale N°5 (RN5 Lomé-Kpalimé-Atakpamé). Cette opération vise à réduire

significativement les accidents de la circulation sur ces axes, tout en assurant durablement la sécurisation de ces corridors stratégiques essentiels à la mobilité des personnes et au transport des biens.

À cet effet, les mesures suivantes sont prises: Intensification des contrôles de vitesse sur l'ensemble des axes concernés; Répression rigoureuse des dépassements dangereux; Elimination immédiate de tout mauvais stationnement et de tout encombrement de la voie publique; Contrôle strict des chargements et de la conformité des transports en commun; Vérification systématique du port du casque et de la ceinture de sécurité; Renforcement des patrouilles de jour



comme de nuit. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Ministre a rappelé que la sécurité routière est une responsabilité collective. Il invite, par conséquent, tous les usagers au strict respect du code de la route pour protéger les vies humaines et garantir la sé-

curité sur l'ensemble du réseau routier national. Suite à cette disposition instaurée par le ministère de la sécurité et dans sa mission régalienne, la Division de la Sécurité Routière (DSR) a interpellé vendredi 20 février dernier à la sortie nord de Lomé une vingtaine de véhicules de transport en commun. L'opé-

ration s'inscrivait dans le cadre de sa mission de contrôle et de répression des infractions au code de la route. Ces véhicules sont interpellés pour surcharge de marchandises aussi bien à l'intérieur que sur les toits. Selon la DSR, la surcharge met en danger le conducteur, les passagers et l'ensemble des usagers de la route. « Un véhicule en excès de chargement devient instable, difficile à manœuvrer et augmente considérablement les risques d'accident, de renversement et de défaillance mécanique », a-t-elle ajouté. Les contrevenants ont été délestés du surplus de marchandises puis verbalisés.

La DSR appelle les conducteurs et transporteurs au strict respect des normes de chargement.

Conflit frontaliers maritime Togo-Ghana :

Une occasion en or pour le retour du Togo britannique ?

Un nouveau tournant s'annonce dans les relations bilatérales entre le Ghana et le Togo. Le gouvernement ghanéen a décidé de recourir à l'arbitrage international pour délimiter la frontière maritime entre les deux pays. Ceci conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). La question qui revient sur les lèvres est de savoir si le gouvernement togolais profitait de l'occasion pour réclamer le retour du Togo britannique.

L'information est contenue dans un communiqué diffusé ce vendredi 20 février 2026. Selon Accra, cette initiative intervient après huit années de négociations infructueuses menées dans l'espoir d'aboutir à un accord consensuel.

« Le Ghana a pris cette mesure afin d'éviter une escalade des incidents qui ont créé des tensions entre certaines de nos institutions et de promouvoir un règlement à l'amiable », a déclaré Felix Kwakye Ofori, député et porte-parole du Président, Ministre des Communications gouvernementales.

La question de la frontière maritime entre les deux voisins du Golfe de Guinée ne date pas d'hier. Depuis bientôt dix ans, le Togo s'est exposé aux visées expansionnistes du Ghana dans le Golfe de Guinée. Les autorités togolaises ont contesté l'attribution d'un marché d'exploration pétrolière dans le bloc ultra-profond de Kéta-Est, estimant que la concession pétrolière octroyée est un territoire togolais. Une situation qui a poussé le Comité de l'intérêt

public et de la responsabilité (PIAC Ghana) à recommander aux autorités ghanéennes de trouver une solution avec le Togo notamment par une délimitation de la frontière maritime.

Lors des négociations engagées depuis 2018, le Ghana avait proposé d'aller à une délimitation provisoire. Mais le Togo insiste sur la nécessité de trouver un accord définitif sur la question.

La question touche à des enjeux économiques et sécuritaires majeurs, notamment l'exploitation des ressources halieutiques et énergétiques offshore. Les zones maritimes contestées suscitent depuis plusieurs années des crispations discrètes, parfois matérialisées par des incidents impliquant des navires de pêche ou des acteurs institutionnels.

Le recours à l'arbitrage, prévu par la CNUDM vise en principe à offrir un cadre juridique neutre pour trancher les différends. Une procédure qui, bien que légale et encadrée, peut néanmoins s'avérer longue et politiquement sensible. Sur les réseaux sociaux,



la question maritime ravive des sensibilités historiques. Certains intervenants évoquent le référendum de 1956 organisé sous administration britannique dans le Togoland occidental, ayant conduit à son rattachement à la Gold Coast devenue le Ghana indépendant sous Kwame Nkrumah.

D'autres estiment toutefois qu'une telle revendication serait inopportune dans le contexte régional actuel, plaidant plutôt pour la stabilité et le respect des mécanismes diplomatiques et juridiques.

« Je pense qu'il est temps que le Togo aussi mette sur la table la question de sa réunification tant à l'ouest qu'à l'est. Nous ne devons pas tout le temps subir », avance Ben Yashikov sur Facebook. Proposition soutenue et défendue par Alex Wilson. « C'est malheureux à dire, mais le moment est venu de mettre sur la table le problème du référendum illégal de 1956. Le Togo doit retrou-

ver ses frontières d'avant la première guerre mondiale. Le Cameroun a été réunifié, même s'il persiste dans ce pays des tensions entre la zone anglophone et l'Etat central. Même la presqu'île de Bakassi, considérée comme une éponge de pétrole, a été rétrocédée au Cameroun par le Nigeria après la décision de la cour internationale de justice. C'est la position d'un citoyen togolais, frustré de voir son pays amputé de façon injuste d'une grande partie de son territoire et de ses populations. On n'a pas besoin de conflit armé entre les deux pays pour régler ce différend », insiste Alex Wilson sur le même réseau social.

Ces réactions traduisent un sentiment de vigilance accrue autour des questions de souveraineté, tant maritime que terrestre. Elles ne reflètent cependant pas une position officielle de l'Etat togolais. Si Accra insiste sur sa volonté de préserver de « bonnes relations » avec Lomé, cette décision pourrait comporter plu-

sieurs inconvénients diplomatiques. D'abord, le recours à une juridiction internationale peut être perçu comme un aveu d'échec du dialogue bilatéral. L'on estime que cela pourrait fragiliser la confiance mutuelle, surtout si la procédure donne lieu à des déclarations publiques ou à des lectures divergentes des faits historiques et juridiques.

Ensuite, la médiatisation du différend pourrait raviver des sensibilités nationalistes dans les deux pays. Les opinions publiques, souvent peu familières avec la technicité du droit maritime, pourraient interpréter la démarche comme une confrontation plutôt qu'un mécanisme de règlement pacifique.

L'autre risque reste la suspension implicite de certaines coopérations techniques ou sécuritaires en mer, par prudence politique. Or, le Ghana et le Togo collaborent déjà sur plusieurs dossiers régionaux, notamment la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée, la lutte contre la pêche illicite et la criminalité transfrontalière.

Enfin, une décision arbitrale défavorable à l'une des parties pourrait générer des frustrations politiques internes, susceptibles de compliquer la mise en œuvre du verdict et d'alimenter des tensions diplomatiques à moyen terme.

Carole A.

Harmonisation des tenues du personnel de santé :

Le gouvernement passe à l'action et met fin à la confusion

Suite de la page 3

À l'hôpital, où chaque minute compte, l'identification rapide du bon interlocuteur peut conditionner la qualité et la rapidité de la prise en charge. L'harmonisation des tenues apparaît ainsi comme un levier discret mais stratégique, pensé pour améliorer l'efficacité sans alourdir les procédures.

Au-delà de la relation soignant-patient, la réforme s'inscrit dans une logique de gouvernance. L'uniformisation visuelle contribue à structurer l'organisation interne des formations sanitaires, à renforcer la discipline professionnelle et à consolider le sentiment d'appartenance au service public.

Le choix assumé du « Made in Togo »

Autre signal fort envoyé lors de la cérémonie : l'origine des uniformes. Entièrement produites sur le site industriel de Datcha, les nouvelles te-

nues traduisent un choix politique clair en faveur du « Made in Togo », à la croisée des enjeux sanitaires, industriels et sociaux.

Prenant la parole, le Directeur général de BÉNART AFRIQUE, Dominique ZOTOGLO, a tenu à souligner que cette réforme allait bien au-delà d'une simple dotation vestimentaire. « Ce moment marque bien plus qu'une remise d'uniformes. Il symbolise la rencontre entre exigence sanitaire, industrialisation nationale et création d'emplois durables », a-t-il déclaré, mettant en lumière la dimension stratégique de cette production locale.

Conçues pour répondre aux réalités du milieu hospitalier, les tenues reposent sur des critères de confort, de résistance, de professionnalisme et de sécurité sanitaire. Un choix assumé, qui participe à la qualité des soins tout en renforçant la protection du personnel. Mais au-delà de l'aspect technique, c'est toute une

chaîne de valeur nationale qui est mobilisée.

« Ces uniformes sont intégralement fabriqués au Togo, sur notre site industriel de Datcha. Chaque tenue représente un emploi local, une famille soutenue et une valeur ajoutée créée sur notre territoire », a insisté le directeur, rappelant l'impact direct de cette politique sur l'emploi et la souveraineté productive du pays.

Si cette harmonisation vestimentaire ne saurait, à elle seule, répondre à l'ensemble des défis structurels du secteur modernisation des plateaux techniques, infrastructures, conditions de travail elle envoie néanmoins un signal fort. Celui d'un système de santé engagé dans une dynamique de rigueur, de lisibilité et de confiance, où chaque réforme, même silencieuse, contribue à améliorer durablement le service rendu au citoyen.

Daniel A.

Togo : Désormais la protection des hautes personnalités et des institutions encadrée

Suite de la page 4

deuxième rang de l'UEMOA. Le FNFI a octroyé plus de 1,9 million de crédits pour un montant cumulé de 116,59 milliards de FCFA à fin octobre 2025. Ces avancées contribuent à la réduction des inégalités, au renforcement de la résilience des ménages et à la promotion d'une croissance inclusive. Toutefois, la consolidation de ces acquis requiert un renforcement du cadre institutionnel et opérationnel, notamment dans le secteur de la microfinance et à travers une meilleure opérationnalisation de l'OQSF-TG. A cet effet, le gouvernement prévoit, notamment l'élaboration d'une nouvelle Stratégie nationale d'inclusion financière 2026-2030,

d'un projet spécifique en faveur des jeunes, la création d'un bureau d'innovation pour la promotion de la fintech et le renforcement de la gouvernance et de la gestion des risques dans les institutions de microfinance. Le conseil des ministres a pris acte du bilan de la SNIF 2021-2025 et a approuvé le lancement du processus d'élaboration de la SNIF 2026-2030, afin de renforcer durablement l'accès des populations à des services financiers inclusifs, adaptés et de qualité.

Fait à Lomé, le 19 février 2026

Carême et Ramadan 2026: Ces messages importants du Vatican aux chrétiens et musulmans

Dans son message pour le Carême 2026, publié vendredi 13 février depuis la Cité du Vatican, le Pape Léon XIV invite les fidèles à vivre ce temps liturgique comme un chemin de conversion intérieure et communautaire. «Écouter» et «jeûner» constituent, selon le Saint-Père, deux attitudes fondamentales pour remettre Dieu au centre de la vie et laisser la foi retrouver son élan. Dans ce même élan de foi, le Vatican a adressé, vendredi 20 février 2026, un message aux musulmans à l'occasion du Ramadan, insistant sur la convergence cette année avec le Carême. Dans un contexte international marqué par les conflits, le Vatican plaide pour un chemin commun de paix appelant à un chemin spirituel commun avec les chrétiens en Carême. Signé du cardinal George Jacob Koovakad, préfet du dicastère pour le dialogue interreligieux depuis 2025, le message exprime « proximité » et « respect » envers les croyants musulmans, appelant à ne céder ni au désespoir ni à la violence face aux épreuves « personnelles, familiales ou institutionnelles ».



Pape Léon XIV

Aux chrétiens

Le Carême comme temps de conversion

Chers frères et sœurs !

Le Carême est le temps où l'Église, avec une sollicitude maternelle, nous invite à remettre le mystère de Dieu au centre de notre vie, afin que notre foi retrouve son élan et que notre cœur ne se disperse pas entre les inquiétudes et les distractions quotidiennes.

Tout cheminement de conversion commence lorsque nous nous laissons rejoindre par la Parole et que nous l'accueillons avec docilité d'esprit. Il existe donc un lien entre le don de la Parole de Dieu, l'espace d'hospitalité que nous lui offrons et la transformation qu'elle opère. C'est pourquoi le cheminement du Carême devient une occasion propice pour prêter l'oreille à la voix du Seigneur et renouveler la décision de suivre le Christ, en parcourant avec Lui le chemin qui monte à Jérusalem où s'accomplit le mystère de sa passion, de sa mort et de sa résurrection.

Écouter

Cette année, je voudrais attirer l'attention, en premier lieu, sur l'importance de laisser place à la Parole à travers l'écoute, car la disposition à écouter est le premier signe par lequel se manifeste le désir d'entrer en relation avec l'autre.

Dieu Lui-même, se révélant à Moïse depuis le buisson ardent, montre que l'écoute est un trait distinctif de son être : « J'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte, et j'ai entendu ses cris » (Ex 3, 7). L'écoute du cri de l'opprimé est le début d'une histoire de libération dans laquelle le Seigneur implique également Moïse, en l'envoyant ouvrir une voie de salut à ses enfants réduits en esclavage.

Un Dieu engageant nous rejoint aujourd'hui aussi avec des pensées qui font vibrer son cœur. Pour cela,

l'écoute de la Parole dans la liturgie nous éduque à une écoute plus authentique de la réalité : parmi les nombreuses voix qui traversent notre vie personnelle et sociale, les Saintes Écritures nous rendent capables de reconnaître celle qui s'élève de la souffrance et de l'injustice, afin qu'elle ne reste pas sans réponse. Entrer dans cette disposition intérieure de réceptivité c'est se laisser instruire aujourd'hui par Dieu à écouter comme Lui, jusqu'à reconnaître que « la condition des pauvres est un cri qui, dans l'histoire de l'humanité, interpelle constamment notre vie, nos sociétés, nos systèmes politiques et économiques et, enfin et surtout, l'Église ».

Jeûner

Si le Carême est un temps d'écoute, le jeûne constitue une pratique concrète qui dispose à l'accueil de la Parole de Dieu. L'abstinence de nourriture est, en effet, un exercice ascétique très ancien et irremplaçable dans le chemin de conversion. Précisément parce qu'il implique le corps, il rend plus évident ce dont nous avons «faim» et ce que nous considérons comme essentiel à notre subsistance. Il sert donc à discerner et à ordonner les «appétits», à maintenir vigilant la faim et la soif de justice en les soustrayant à la résignation, en les éduquant pour qu'ils deviennent prière et responsabilité envers le prochain.

Saint Augustin, avec finesse spirituelle, laisse entrevoir la tension entre le temps présent et l'accomplissement futur qui traverse cette garde du cœur, lorsqu'il observe que : « Au cours de la vie terrestre, il appartient aux hommes d'avoir faim et soif de justice, mais en être rassasiés appartient à l'autre vie. Les anges se rassasient de ce pain, de cette nourriture. Les hommes, en revanche, en ont faim, ils sont tous tendus vers le désir de celui-ci. Cette tension dans le désir dilate l'âme, augmente sa capacité ». Le jeûne, compris dans ce sens, nous permet non

seulement de discipliner le désir, de le purifier et de le rendre plus libre, mais aussi de l'élargir de manière à ce qu'il se tourne vers Dieu et s'oriente à accomplir le bien.

Cependant, pour que le jeûne conserve sa vérité évangélique et échappe à la tentation d'enorgueillir le cœur, il doit toujours être vécu dans la foi et l'humilité. Cela exige de rester enraciné dans la communion avec le Seigneur parce que « personne ne jeûne vraiment s'il ne sait pas se nourrir de la Parole de Dieu ». En tant que signe visible de notre engagement intérieur à nous soustraire, avec le soutien de la grâce, au péché et au mal, le jeûne doit également inclure d'autres formes de privation visant à nous faire acquérir un mode de vie plus sobre, car « c'est l'austérité seule qui rend authentique et forte notre vie chrétienne ». Je voudrais donc vous inviter à une forme d'abstention très concrète et souvent peu appréciée, celle des paroles qui heurtent et blessent le prochain. Commençons par désarmer le langage en renonçant aux mots tranchants, aux jugements hâtifs, à médire de qui est absent et ne peut se défendre, aux calomnies. Efforçons-nous plutôt d'apprendre à mesurer nos paroles et à cultiver la gentillesse : au sein de la famille, entre amis, dans les lieux de travail, sur les réseaux sociaux, dans les débats politiques, dans les moyens de communication, dans les communautés chrétiennes. Alors, nombre de paroles de haine laisseront place à des paroles d'espoir et de paix.

Ensemble

Enfin, le Carême met en évidence la dimension communautaire de l'écoute de la Parole et de la pratique du jeûne. L'Écriture souligne également cet aspect de nombreuses façons. Par exemple, lorsqu'elle raconte, dans le livre de Néhémie, que le peuple se rassembla pour écouter la lecture publique du livre de la Loi et, pratiquant le jeûne, se disposa à la confession de foi et à l'ado-

ration afin de renouveler l'alliance avec Dieu (cf. Ne 9, 1-3). De même, nos paroisses, les familles, les groupes ecclésiaux et les communautés religieuses sont appelés à accomplir pendant le Carême un cheminement commun dans lequel l'écoute de la Parole de Dieu, tout comme celle du cri des pauvres et de la terre, devienne une forme de vie commune et dans lequel le jeûne soutienne une authentique repentance. Dans cette perspective, la conversion concerne, outre la conscience de chacun, le style des relations, la qualité du dialogue, la capacité à se laisser interroger par la réalité et à reconnaître ce qui oriente véritablement le désir, tant dans nos communautés ecclésiales que dans l'humanité assoiffée de justice et de réconciliation.

Biens aimés, demandons la grâce d'un Carême qui rende notre oreille plus attentive à Dieu et aux plus démunis. Demandons la force d'un jeûne qui passe aussi par la langue, afin que diminuent les paroles qui blessent et que grandisse l'espace pour la voix de l'autre. Et faisons en sorte que nos communautés deviennent des lieux où le cri de ceux qui souffrent soit accueilli et où l'écoute engendre des chemins de libération, nous rendant plus prompts et plus diligents à contribuer à l'édification de la civilisation de l'amour.

Je vous bénis de tout cœur ainsi que votre cheminement de Carême. Du Vatican, le 5 février 2026, mémoire de sainte Agathe, vierge et martyre.

Aux musulmans

Chers frères et sœurs musulmans,

C'est avec une grande joie que je m'adresse à vous à l'occasion du mois de Ramadan, qui s'achèvera par la fête de la Rupture du Jeûne, l'Id al-Fitr. Cette importante observance annuelle m'offre une occasion privilégiée d'exprimer ma proximité, mon respect envers vous, croyants au « Dieu unique, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant,

créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes » (Concile Vatican II, *Nostra Aetate*, 28 octobre 1965, 3). Cette année, par une convergence providentielle des calendriers, les chrétiens vivent ce temps de jeûne et de piété à vos côtés à travers le saint temps du Carême, qui conduit l'Église à la célébration de Pâques. Pendant ce temps spirituellement intense, nous cherchons à suivre plus fidèlement la volonté de Dieu. Ce cheminement partagé nous permet de reconnaître notre fragilité intrinsèque et d'affronter les épreuves qui pèsent sur nos cœurs.

Lorsque nous traversons des épreuves – personnelles, familiales ou institutionnelles –, nous pensons souvent que la compréhension de leurs causes nous indiquera clairement la voie à suivre. Mais nous découvrons bien souvent que la complexité de ces situations dépasse nos forces. À une époque marquée par une profusion d'informations, de récits et de points de vue concurrents, notre discernement peut s'obscurcir et notre souffrance s'intensifier. Alors surgit naturellement une question : comment trouver un chemin à suivre ? D'un point de vue purement humain, la réponse peut sembler insaisissable, nous laissant dans un sentiment d'impuissance. C'est précisément à ce moment-là que peut naître la tentation de céder au désespoir ou à la violence. Le désespoir peut apparaître comme une réaction sincère face à un monde brisé, tandis que la violence peut se présenter comme un raccourci vers la justice, évitant la patience qu'exige la foi. Pourtant, ni l'un ni l'autre ne peuvent jamais constituer une voie acceptable pour les croyants. Le véritable croyant garde le regard fixé sur la Lumière invisible qu'est Dieu le Tout-Puissant, le Très-Miséricordieux, le seul Juste, lui « qui gouverne les peuples avec droiture » (Ps 96,10). Un tel croyant s'efforce, autant qu'il peut, de vivre selon les commandements de Dieu, car c'est en lui seul que se trouvent à la fois l'espérance du monde à venir et la paix si ardemment désirée par tout cœur humain.

En effet, nous chrétiens et musulmans, avec toutes les personnes de bonne volonté sommes appelés à imaginer et à ouvrir de nouveaux chemins par lesquels la vie peut être renouvelée. Ce renouveau devient possible grâce à une créativité nourrie par la prière, par la discipline du

Suite à la page 7

Éperviers du Togo : Patrice Neveu en dépit de ses qualités pourra-t-il réussir là où l'expérimenté Claude Le Roy a échoué ?

Au Togo, l'équipe nationale du football, les Éperviers a un nouveau sélectionneur. Il s'agit du français Patrice Neveu. Le successeur de Daré Nibombé a été officiellement désigné le jeudi 19 février 2026. À 71 ans, le technicien français, fort d'une longue expérience internationale, prend les rênes d'une équipe nationale qui cherche à retrouver sa compétitivité sur la scène africaine.

« La Fédération Togolaise de Football (FTF) a l'honneur d'annoncer à l'ensemble du public sportif et aux amoureux des Éperviers du Togo qu'elle a procédé à la désignation de Monsieur Patrice Neveu en qualité de nouveau Sélectionneur national, à la tête de l'Équipe Nationale A », a publié la FTF dans un communiqué signé par son président, le Colonel Guy Kossi Akpovy.

Pour la FTF le choix du nouveau sélectionneur est le résultat d'une consultation de plusieurs profils disposant de solides expériences dans le milieu du football de haut niveau. « Tout au long de ce processus, les critères de compétence, d'expérience et de vision stratégique ont été au cœur de l'évaluation des profils », peut-on lire dans le communiqué. Par ailleurs, la FTF justifie le choix de Patrice Neveu par les « compétences techniques et tactiques, sa longue et riche expérience du

haut niveau et sa fine connaissance de l'environnement du football africain ».

Selon l'instance dirigeante du football togolais, cette procédure qu'elle a engagée en collaboration avec le Ministère Délégué, chargé de la Jeunesse et des Sports, « reflète la volonté commune des instances sportives et des pouvoirs publics de doter les Éperviers d'un encadrement technique de très haut niveau, à même de relever les défis qui attendent la sélection nationale sur la scène africaine et internationale ».

L'histoire récente du Togo est marquée par des résultats décevants et des changements fréquents à la tête de l'équipe. Plusieurs entraîneurs et pas des moindres à l'instar de l'expérimenté Claude Le Roy ont tenté de relancer les Éperviers, mais les objectifs fixés n'ont jamais été atteints, laissant planer le doute sur la capacité d'un nouveau sélectionneur à inverser la ten-



dance.

Reste donc la grande question : Patrice Neveu pourra-t-il réussir là où ses prédécesseurs ont échoué ? Son expérience et sa connaissance du continent sont des atouts, mais il devra rapidement créer une cohésion d'équipe, exploiter les talents locaux et convaincre supporters et dirigeants que le Togo peut retrouver sa place parmi les sélections compétitives d'Afrique.

Monsieur Patrice Neveu de nationalité Française, est âgé de 71 ans. Il a exercé ses fonctions d'entraîneur à la tête de plusieurs équipes nationales, notamment celles du Gabon, de la Guinée et de Haïti. Il a ainsi pris part aux campagnes de qualification pour la

Coupe d'Afrique des Nations, la Coupe du Monde et la Copa América.

A son actif particulièrement en Afrique, nous pouvons entre autres citer :

2006 : Qualification de la Guinée à la Coupe d'Afrique des Nations 2006

2007 : Vice-champion d'Égypte de la Coupe d'Égypte avec l'Ismaily SC.

2012 : Qualification de la Mauritanie au CHAN 2014 en Afrique du Sud.

2015 : Qualification à la Copa América Centenario avec Haïti.

2021 : Qualification du Gabon à la Coupe d'Afrique des Nations 2021.

La rédaction

Togo/Alerte : un cas de poliomyélite confirmé dans le district de Mô

Un cas de poliomyélite a été confirmé le 20 février 2026 dans le district sanitaire de Mô, situé dans la région Centrale du Togo. L'annonce a été faite le 24 février par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances. Le ministère indique que des investigations épidémiologiques sont en cours afin de détecter d'éventuels cas supplémentaires au sein de la communauté.

Face à cette alerte sanitaire, les autorités ont activé un dispositif de riposte. Les principales mesures engagées comprennent :

Le renforcement de la vaccination de routine et l'organisation de campagnes de vaccination gratuites ; l'intensification de la sensibilisation communautaire sur les mesures préventives ; la prise en charge médicale du cas confirmé.

Le ministre en charge de la Santé appelle les populations à la vigilance et à l'adop-

tion de comportements responsables afin de freiner toute circulation du virus.

Recommandation contre la poliomyélite

Les autorités sanitaires recommandent notamment la vaccination complète de tous les enfants contre la poliomyélite ; le lavage régulier et soigneux des mains à l'eau propre et au savon, surtout après les selles et avant les repas ; la protection des aliments contre les mouches et la poussière ; le lavage systématique des fruits et

légumes avant consommation ; la consommation exclusive d'eau potable ; et l'utilisation régulière des latrines.

Le ministère assure que ses équipes sont mobilisées à tous les niveaux pour contenir la situation et prévenir toute propagation. Les autorités rappellent que si la poliomyélite demeure une maladie grave, elle peut être efficacement évitée grâce à la vaccination et au respect strict des règles d'hygiène.

Carole A.

Mme GBOKOU Akouvi Irène née SEGBE
Décès survenu le 10 Janvier 2026 dans sa 65^{ème} année

PROGRAMME

Vendredi 06 Mars 2026,

20h-00 : Veillée de Prière dans la maison familiale à Kouvé Gboli

Samedi 07 Mars 2026

09h00: Messe de requiem en la Communauté Catholique St Louis Scrosoppi de Kouvé Gboli

11h 00 : Dépôt de Gerbes Que le Seigneur Tout-Puissant vous rende au centuple tous vos bienfaits.



Carême et Ramadan 2026: Ces messages importants du Vatican aux chrétiens et musulmans

Suite de la page 6

jeûne qui clarifie notre regard intérieur, et par des actes concrets de charité. « Ne te laisse pas vaincre par le mal », nous exhorte l'Apôtre Paul, « mais sois vainqueur du mal par le bien » (Rm 12,21). Chers frères et sœurs musulmans, en particulier ceux d'entre vous qui luttent ou souffrent dans leur corps ou dans leur esprit à cause de

leur soif de justice, d'égalité, de dignité et de liberté : soyez assurés de ma proximité spirituelle et sachez que l'Église catholique est solidaire avec vous. Nous sommes unis non seulement par l'expérience partagée de l'épreuve, mais aussi par la mission sacrée de restaurer la paix dans notre monde blessé. Nous sommes véritablement « tous dans le même bateau » (François, Lettre encyclique Fratelli Tutti, 3 octobre 2020, n. 30).

La paix – tel est mon souhait ardent pour chacun de vous, pour vos familles et pour les nations dans lesquelles vous vivez. Il ne s'agit pas d'une paix illusoire ou utopique, mais fruit du « désarmement du cœur, de l'esprit et de la vie », comme l'a souligné le pape Léon XIV (Message pour la 591^e Journée mondiale de la paix, 11^{es} janvier 2026). Une telle paix est un don reçu de Dieu et nourrie par le désamorçage de l'hostilité à travers

le dialogue, la pratique de la justice et la culture du pardon. En ce temps partagé du Ramadan et du Carême, que notre transformation intérieure devienne le ferment d'un monde renouvelé, où les armes de la guerre cèdent la place au courage de la paix.

Avec ces sentiments, je prie pour que le Tout-Puissant vous comble tous de son amour miséricordieux et de sa consolation divine



Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes. Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)